

**PSY & ASD** **SGPP**  
**SSPP**  
**SSPP**

# **Rapport annuel 2021**

## Table des matières

Table des matières .....	2
Editorial – rapport du présidente .....	4
Comité de la SSPP 2021 .....	5
Informations des commissions et dossiers .....	6
Dossier finances .....	6
Commission permanente de formation (CPF) .....	6
Commission des examens (CE) .....	6
Commission des établissements de formation postgraduée (CEFP) .....	7
Commission de formation continue (CFC) .....	8
Commission psychothérapie .....	8
Commission des titres (CT) .....	9
Union Européenne des Médecins Spécialistes (UEMS) .....	10
Formation approfondie .....	10
Qualité .....	10
IFSM .....	10
Département pour la relève .....	11
Commission permanente des tarifs (CPT) FMPP .....	11
Commission permanente assurances (CPA) FMPP .....	12
Commission psychothérapie déléguée (CPD) FMPP .....	13
Communication .....	13
Le Congrès annuel de la SSPP .....	14
Informations du Secrétariat général .....	14
Statistique des membres 31.12.2021 .....	15
Nouveaux membres 2021 .....	15
Démissions au 31.12.2021 .....	15
Bilan au 31.12.2021 SSPP .....	16
Modifications des fonds de la SSPP 2021 .....	17
Fonds Prix Luc Ciompi .....	17
Fonds Comité national .....	17
Comptes annuels SSPP 2021 .....	18
Commentaires du bilan et des comptes annuels 2021 de la SSPP .....	19
Charges du Secrétariat de la SSPP .....	20
Rapport de l'organe de révision (SSPP) .....	21
Bilan au 31.12.2021 FMPP .....	22
Modifications des fonds de la FMPP 2021 .....	22
Fonds commission Psychothérapie déléguée .....	22
Comptes annuels FMPP 2021 .....	23
Commentaires des comptes annuels 2021 de la FMPP .....	24
Charges du Secrétariat de la FMPP .....	24
Rapport de l'organe de révision .....	25
Le mot de la fin .....	26
Impressum .....	27

## Glossaire

Abréviations	Signification
AD	Assemblée des délégués
AFC	Examen de spécialiste
AOS	Assurance obligatoire des soins
ASMAP	Association suisse des médecins assistantes et assistants en psychiatrie
ASMP	Association suisse des médecins-chefes et médecins-chefs en psychiatrie
ASNP	Archives suisses de neurologie et psychiatrie
ASP	Association Suisse des Psychothérapeutes
CE	Commission d'examen
CEFP	Commission des établissements de formation postgraduée
CFC	Commission de formation continue
CPA	Commission permanente des assurances
CPC	Commission permanente de la communication
CPD	Commission psychothérapie déléguée
CPF	Commission permanente de formation
CPQ	Commission permanente de la qualité
CPT	Commission permanente des tarifs
CT	Commission des titres
CTM	Commission des tarifs médicaux LAA
Curafutura	Association par les assureurs
EAE	Efficacité, adéquation, économicité
FAP	Examens de médecin spécialiste
FMH	Fédération des médecins suisses
FMPP	Fédération des médecins psychiatres-psychothérapeutes
FSP	Fédération Suisse des Psychologues
GT	Groupe de travail
H+	Les hôpitaux de suisse
ISFM	Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue
LAMal	La loi fédérale sur l'assurance maladie
LPsy	Loi sur les professions de la psychologie
NAKO	Analyse des données des médecins
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OPAS	Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins
SASIS	Filiale de santésuisse
SBAP	Association professionnelle suisse de psychologie appliquée
SMHC	Swiss Mental Healthcare
SSAM	Société suisse de médecine de l'addiction
SSMC	Société suisse des médecins-conseils et médecins d'assurances
SSPI	Société Suisse de Psychiatrie Interventionnelle
SSPPEA	Société suisse de psychiatrie et psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent
Tarmed	Tarif médical
Tarpsy	Structure tarifaire pour la psychiatrie stationnaire
UEMS	Union européenne des médecins spécialistes

## Editorial – rapport du présidente

Chère collègue, cher collègue,

Cela fait déjà plus d'un an que le nouveau comité a été élu. Plus de la moitié des membres sont nouvellement entré·e·s en fonction. Moi-même en tant que nouvelle présidente, mais aussi mes nouveaux·elles collègues, nous avons d'abord dû nous mettre au courant des responsabilités inhérentes à notre mandat. Chacun·e d'entre nous a ainsi eu le privilège de s'engager dans des tâches à la fois complexes et captivantes.



En 2021 encore, la pandémie de coronavirus a été au centre de l'actualité sociale et politique. Elle a marqué nos vies de son empreinte et nous a dicté nos conditions de travail durant de longues périodes. Au sein du comité aussi, la pandémie a compliqué les choses dans la phase où il a fallu apprendre à se connaître, se mettre au courant ensemble pour ensuite développer et coordonner les différentes tâches et responsabilités.

Malgré toutes les difficultés extérieures (pendant plusieurs mois, les séances du comité ont uniquement pu avoir lieu en ligne), nous avons toutefois réussi à travailler avec beaucoup d'élan et d'énergie et à nous attaquer ensemble aux grands défis qui nous attendaient.

La collaboration avec Rafael Traber, le vice-président, et mes collègues du comité me procure beaucoup de plaisir. Je me sens très soutenue et j'aimerais profiter de cette occasion pour adresser ici mes remerciements à l'ensemble des membres du comité. Je souhaite aussi remercier tout particulièrement Manuela Specker, qui est responsable de la communication interne et externe depuis le 1<sup>er</sup> février et accomplit un travail extraordinaire dans cette fonction. Christoph Gitz, Jacqueline Haymoz et leurs collaboratrices du secrétariat, qui ont cette année été plus sollicité·e·s que jamais en raison de l'effectif accru du comité et du nombre de séances nettement plus élevé, méritent eux aussi des remerciements.

Sur le fond, l'année 2021 a surtout été marquée par l'annonce faite le 19 mars 2021 par le Conseil fédéral de l'entrée en vigueur du nouveau modèle de la prescription à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022. Beaucoup de gens ont été surpris par cette date extrêmement proche, qui laisse peu de temps pour clarifier les détails nécessaires et les problématiques complexes. De nombreuses séances avec l'OFSP, les associations de psychologues et les assurances ont été organisées et continuent de l'être. Ces séances n'ont pas toujours permis d'apporter les éclaircissements nécessaires. Bien souvent, les questions en suspens à l'issue de ces séances étaient encore plus nombreuses qu'au début. Comme tout le monde le sait, le diable est dans les détails. Et aujourd'hui encore, quelques mois avant le changement de système, des aspects toujours importants doivent encore être clarifiés, mais qui sont tout à fait essentiels pour une prise en soins psychiatrique et psychothérapeutique d'un niveau qualitatif élevé.

Compte tenu de ces défis et d'autres difficultés en matière de politique professionnelle, le comité a décidé en mai d'avoir recours au savoir-faire de professionnel·le·s en matière d'affaires publiques. En la personne de Bettina Mutter, nous avons trouvé une spécialiste du domaine expérimentée et disposant d'un excellent réseau, qui nous accompagne avec beaucoup de compétence dans ce processus.

N'hésitez pas à me faire part de vos réactions et propositions qui seront toujours les bienvenues. Je suis en outre très confiante dans le fait que nous continuerons de relever les défis imminents avec beaucoup de discernement et une bonne dose de persévérance.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Rota'.

*Fulvia Rota, présidente SGPP*

---

## Comité de la SSPP 2021

- Fulvia Rota, présidente
- Rafael Traber, vice-président
- Rosilla Bachmann Heinzer, département des finances
- Julius Kurmann, président commission permanente de formation postgraduée et continue CPF
- Catherine Léchaire, co-présidente congrès annuel
- Erich Seifritz, représentant de la psychiatrie universitaire
- Jean-Daniel Sauvant, département des assurances
- Stefan Klöppel, département pour la qualité
- Fabian Kraxner, département pour la relève
- 
- Sans droit de vote
- Philipp Straub, conseiller juridique
- Manuela Specker, communication

## Informations des commissions et dossiers

### Dossier finances

Lors de l'exercice sous revue, Daniel Bielinski a passé le flambeau à Rosilla Bachmann, après s'être occupé du département des finances pendant 19 ans. La bonne collaboration avec le secrétariat, et notamment avec Lilian Fuchs, Jacqueline Haymoz et Christoph Gitz en 2021 a permis de continuer à garantir la stabilité des procédures et structures financières internes, tout comme la solidité de l'assise financière de notre société de discipline médicale, le respect à la lettre des règlements et le maintien des cotisations de membre à un niveau constant. Lilian Fuchs a changé d'horizon professionnel. Nous la remercions vivement pour sa compétence et son engagement pour notre société de discipline médicale. Depuis janvier 2022, Irene Fankhauser est responsable de la comptabilité de la SSPP et de la FMPP. Nous nous réjouissons de poursuivre cette bonne collaboration.

*Rosilla Bachmann, responsable du finances*

### Commission permanente de formation (CPF)

Actuellement, la CPF est très occupée par la révision du programme de formation postgraduée. Les délégué·e·s devront adopter sa nouvelle version lors de l'une de leurs assemblées de 2022. Mais avant cela, le comité de la SSPP et le comité de l'ASMP doivent encore débattre au sujet des modifications prévues. Il est important qu'une nouvelle version révisée du programme de formation postgraduée soit prête avant la prochaine accréditation. Les préparatifs en vue de l'accréditation du programme de formation postgraduée en 2025 ont maintenant été lancés.

Un groupe de travail de l'ISFM se penche sur les questions soulevées dans le cadre de l'introduction prévue des Activités professionnelles fiables (Entrustable Professional Activities, EPA) dans la formation postgraduée. Sa mission consiste notamment à définir et à structurer les EPA, à préciser les méthodes d'évaluation (assessment) et à coordonner l'intégration des EPA dans la formation postgraduée. Sur le site Internet de l'ISFM, à la rubrique Projets, vous trouverez de nombreuses informations à ce sujet, une prise de position et un guide EPA. L'application des EPA est incontournable à l'avenir. Dans notre programme de formation postgraduée, l'intégration d'EPA est prévue pour les compétences en matière d'expertise, en psychiatrie de la personne âgée, ainsi que sur des thèmes de psychiatrie générale comme la suicidalité, l'intervention de crise, etc.

*Julius Kurmann, président CPF*

Ci-après, vous trouverez un résumé des activités des sous-commissions dans le domaine de la formation postgraduée et continue.

### Commission des examens (CE)

Cette année, 194 candidat·e·s se sont présenté·e·s à l'EDS I (contre 213 en 2020, dans trois langues nationales). Comme l'examen s'est déroulé à Bern Expo, l'organisation n'a posé aucun problème, malgré les restrictions liées au coronavirus. Le taux d'échec a été de 19,1% (en 2020: 15,5%) et est donc stable, tout comme le nombre de candidat·e·s. Dans le cadre de l'EDSII, 175 travaux ont été remis (en 2020: 146) et le colloque a pu se tenir dans le cadre habituel (en 2020, il avait dû être annulé en raison des mesures de lutte contre le coronavirus). 85,14% des candidat·e·s ont réussi (en 2020: 87%). Comme d'habitude, des récompenses ont été attribuées aux meilleurs travaux: 1<sup>er</sup> prix: Bruno Pfammatter, 1<sup>er</sup> prix: Federica Cocciolo, 2<sup>e</sup> prix: Sohaila Bastami, 2<sup>e</sup> prix: Kristina Mund. La collaboration au sein de la commission des examens a été impeccable grâce à l'aide de Mme Rabea Krings de l'IML et d'Ana Destapado du secrétariat de la SSPP, qui a malheureusement démissionné courant 2021. Une personne

est en train d'être recherchée pour lui succéder. Pendant le congrès de la SSPP qui s'est tenu en ligne, deux ateliers ont également été organisés en ligne, un pour les candidat·e·s (introduction à la rédaction du travail d'examen de spécialiste, avec traduction en français) et l'autre pour les expert·e·s (évaluation du travail d'examen de spécialiste, en allemand). Tous deux ont suscité un vif intérêt.

*Beat Nick, président de la commission des examens*

#### Les lauréats FAP II 2020

1<sup>er</sup> prix: Bruno Pfamatter

Titre du travail écrit: Therapeutische Herausforderung in der Behandlung von Doppeldiagnose – Psychose und Sucht

1<sup>er</sup> prix: Federica Cocciolo

Titre du travail écrit: «CHÈRE PATIENTE, J'AI RÊVÉ DE VOUS» La gestione del controtransfert nella relazione terapeutica

2<sup>e</sup> prix: Sohaila Sahar Bastami

Titre du travail écrit: Grenzen des systemischen Assertive Community Treatments bei urteilsfähigen Patienten mit schwerer psychischer Erkrankung

2<sup>e</sup> prix: Kristina Mund

Titre du travail écrit: Querdenker - Stationäre Psychotherapie bei einem hochbegabten Patienten

Examen de psychiatrie et psychothérapie 1<sup>ère</sup> partie

#### FAP I 2021

Candidats	Réussite
196	80.92%

#### FAP I 2020

Candidats	Réussite
213	84.5%

#### FAP II 2021

Candidats	Réussite
158	94.3%

#### FAP II 2020

Candidats	Réussite
146	87%

### Commission des établissements de formation postgraduée (CEFP)

La commission des établissements de formation postgraduée est responsable de l'évaluation des établissements de formation postgraduée, de l'organisation des visites ainsi que de l'ensemble des questions ayant trait aux concepts de formation postgraduée.

Cette année, les changements ont été très nombreux parmi les responsables d'établissements de formation postgraduée.

**2021:**

Visites d'évaluation EFP	Nouvelles reconnaissances EFP	Nouvelles reconnaissances cabinets	Transformations EFP	Re-évaluations EFP
21+9*	3+6*	21	keine	16+10*

\*Reconnaissances de base C vérifiées par les délégués respectifs de la CEFP-FA avec la demande de formation approfondie (Psychiatrie et psychothérapie de la personne âgée, de liaison et de consultation, forensique et addictions)

**2020:**

Visites EFP	Nouvelles reconnaissances EFP	Nouvelles reconnaissances cabinets	Transformations EFP	Re-évaluations EFP
7+4*	3+6*	10	1	14/22*

\*Reconnaissances de base C vérifiées par les délégués respectifs de la CEFP-FA avec la demande de formation approfondie (Psychiatrie et psychothérapie de la personne âgée, de liaison et de consultation, forensique et addictions).

*Julius Kurmann, président de la commission des établissements de formation postgraduée*

**Commission de formation continue (CFC)**

Lors de l'exercice sous revue, la Commission de formation continue s'est réunie lors de deux séances ordinaires, dont la première a eu lieu en présentiel et la deuxième en ligne. Le reste du temps, elle a répondu aux demandes et requêtes en cours par voie électronique, avec le soutien du secrétariat. Au total, 104 demandes de crédit d'organismes de formation continue ont été traitées, 1098 diplômes de formation continue et 31 confirmations de formation continue ont été établis, et des réponses ont été apportées à un nombre important de questions individuelles. Les contrôles ponctuels effectués ont à nouveau montré que les membres s'acquittent de leur obligation de formation continue, ce qui est réjouissant. Comme l'année a une fois encore été marquée par la pandémie de coronavirus, de nombreuses formations continues ont si possible été proposées en présentiel ou en ligne. Les directives strictes applicables à la reconnaissance des e-learning ont encore été provisoirement assouplies et l'ISFM a une nouvelle fois décidé de l'attribution automatique de 25 crédits de formation continue pour 2020. Les informations de notre organe spécialisé concernant les preuves de qualité des prestations médicales, prescrites par le Conseil fédéral en plus de la formation continue de médecin spécialiste et en vigueur à partir d'avril 2022, ne sont pas encore disponibles.

<i>Demandes de crédits traitées 2021</i>	<i>Demandes de crédits traitées 2020</i>
104	71

*Carola Schillinger, présidente de la commission de formation continue*

**Commission psychothérapie**

En 2020, un projet de nouveau modèle de formation postgraduée en psychothérapie a été élaboré. La CPF l'a ensuite adopté et lors de l'étape suivante, elle l'a intégré au texte du programme de formation postgraduée, qui sera soumis au vote de l'AD en tant que partie de la révision de la formation postgraduée.

Avec l'ISFM, des négociations ont été menées, dans le cadre d'un processus plus long, au sujet des conditions qu'un·e superviseur·euse·pratiquant ou un·e thérapeute au bénéfice d'une expérience thérapeutique personnelle à l'étranger doit remplir pour être reconnu·e pour la formation postgraduée. Les conditions ayant été adoptées sont calquées sur les critères consignés dans le programme de formation postgraduée pour la reconnaissance des instituts.

Les tâches courantes ont continué d'être menées à bien et les demandes de deux instituts qui souhaitaient être reconnus en tant qu'établissements de formation postgraduée pour la psychothérapie au sens strict du terme ont été traitées et acceptées.

Il ressort des rapports annuels que certains instituts reconnus n'ont reçu aucune demande de médecins candidat·e·s. C'est pourquoi la décision a été prise de supprimer de la liste des instituts reconnus ceux qui n'avaient plus formé depuis trois ans aucun·e candidat·e pour le titre de médecin spécialiste en psychiatrie et psychothérapie. Un institut allemand a déjà été rayé de la liste.

**2021:**

Nouvelles reconnaissances	Total des établissements de formation psychothérapeutique reconnus
2	43

**2020:**

Nouvelles reconnaissances	Total des établissements de formation psychothérapeutique reconnus
2	42

*Joachim Küchenhoff, président de la commission de psychothérapie*

**Commission des titres (CT)**

La Commission des titres est responsable de l'examen des dossiers pour l'obtention du titre de médecin spécialiste et des états des lieux, et dans ce cadre aussi, mais plus spécifiquement, des demandes de précisions qui dépassent le niveau d'information des responsables d'établissement de formation postgraduée. Du fait du changement total survenu au niveau des postes de collaboratrices, tant chez la SSPP et que chez l'ISFM, les processus bien huilés ont été chamboulés vers la fin 2021.

Au sein de la CPF, le président de la Commission des titres apporte son expérience au niveau de l'applicabilité des réglementations, y compris dans la perspective de faire évoluer le programme de formation postgraduée. En ce qui concerne cette problématique, les débats relatifs à la médecine légale ont occasionné un net surcroît de travail. Le traitement des dossiers étrangers a quant à lui affiché un recul marqué.

En 2021, sans doute suite aux changements de collaboratrices aux différents postes, les dossiers de réclamation ont enregistré une nette hausse. Toutefois, les oppositions étaient moins complexes que par le passé.

Au deuxième semestre notamment, la hausse a été énorme, et elle s'explique peut-être par l'augmentation du télétravail pendant la crise du coronavirus.

Les modifications apportées à l'e-logbook ont entraîné des problèmes passagers, qui ont pu être résolus grâce au correctif.

L'ISFM a communiqué les chiffres suivants:

**2021:**

Dossiers en suspens	25
Reconnaisances de titres	119
Total demandes déposées	159
Demandes de plan de formation déposées	34

**2020:**

Dossiers en suspens	19
Reconnaisances de titres	134
Total demandes de titre déposées	139
Demandes de plan de formation déposées	32

*Ingo Butzke, président commission des titres*

### Union Européenne des Médecins Spécialistes (UEMS)

En 2021 encore, la crise du COVID-19 a entraîné un nouvel affaiblissement de l'UEMS, dont les activités ont quasiment été mises à l'arrêt temporairement. Un congrès qui avait été prévu à Zagreb a de nouveau dû être reporté. La sous-commission de psychothérapie a provisoirement interrompu son travail. L'UEMS se réunira pour la première fois de l'année lors de son Spring Section Meeting, qui se tiendra du 16 au 18 juin au Vrapce University Hospital, département de psychiatrie forensique, en Croatie. Les membres espèrent que ce congrès donnera à l'organisation un nouvel élan, dont l'effet sera démultiplié par la suite.

*Ingo Butzke, président commission des titres*

### Formation approfondie

Dans le cadre de la révision du programme de formation postgraduée avec le passage aux activités professionnelles fiables (EPA), les sociétés de formation approfondie ont dû apporter leur contribution. Leurs propositions ont maintenant été soumises et sont en train d'être développées.

### Qualité

Le projet pilote d'évaluation des mesures de qualité pour les psychiatres en cabinet étant terminé, les préparatifs en vue de la phase de mise en œuvre étaient à l'ordre du jour en 2021. Comme les autres sociétés de discipline médicale, la SSPP s'est positionnée avec le message «la qualité a un prix». L'ASQM et la FMH ont repris cet argument sans réserve, ce qui est réjouissant. Deux articles parus dans la newsletter de la FMPP ont fait le point sur ce sujet (Preuves de qualité: éviter que l'administratif prenne le dessus / Arguments en faveur des cercles de qualité). En raison des sommes importantes qui sont requises, il se pourrait qu'aucune clarification ne soit possible d'ici l'introduction des mesures en avril 2022.

Choosing wisely le comité de la SSPP a pris la décision suivante: les recommandations thérapeutiques et les guidelines sont mieux à même de représenter la complexité de la spécialité médicale que des prises de position succinctes dans le cadre de smarter medicine. De plus, la problématique de l'excès de soins est peu présente dans le domaine de la psychiatrie et de la psychothérapie.

EPA: sous la houlette de la CPF, les EPA sont progressivement intégrées au cursus de formation postgraduée basé sur les compétences.

*Stephan Klöppel, membre du CPF*

### IFSM

La majeure partie des séances a été consacrée aux révisions entamées des programmes de formation postgraduée des sociétés de discipline médicale et de formation approfondie. Dans l'ensemble, il s'avère qu'en médecine, des titres de médecin spécialiste et de formation approfondie toujours plus nombreux et plus spécifiques entrent en vigueur.

En ce qui concerne les révisions des RFP, les critères de reconnaissance des EFP qui s'appliquent à l'ensemble des catégories du domaine de spécialité respectif ont été définis dans

tous les nouveaux programmes de formation postgraduée à l'article 5.1-5.3. Dans ce chapitre, les prestations de formation postgraduée et le groupement de formation postgraduée sont notamment réglementés. La formulation de ces articles est si possible identique dans tous les programmes.

Le principal projet de l'ISFM, qui est aussi le plus ambitieux, est de développer les catalogues des objectifs d'apprentissage des programmes de formation postgraduée de façon à les transformer en objectifs de formation postgraduée basés sur les compétences (EPA). Diverses séances d'information et de formation continue du comité de l'ISFM ont été consacrées à ce projet. En 2021, la psychiatrie ne disposait encore d'aucun programme de formation postgraduée orienté vers les compétences. Plusieurs représentant·e·s de la SSPP et de la CPF soutiennent le processus.

*Claudine Aeschbach, membre du CPF*

## Département pour la relève

Lors de l'AD de la SSPP du 17 juin 2021, le département pour la relève a présenté ses principaux objectifs ainsi que ses objectifs partiels d'ici 2023. La SSPP a eu le plaisir d'appliquer les premières mesures de promotion qualitative et quantitative de la relève. Grâce à des mesures publicitaires mûrement réfléchies, le congrès virtuel 2021 de la SSPP a attiré plus de 1200 participant·e·s, dont un grand nombre de médecins-assistant·e·s, et même d'étudiant·e·s en médecine. Le 6 novembre 2021, le congrès MEDIfuture, qui aide les jeunes médecins suisses à s'orienter pour leur carrière, s'est tenu à Berne. Près de 400 médecins-assistant·e·s et futur·e·s médecins avaient fait le déplacement, qui n'ont pas manqué de visiter le stand de la SSPP, donnant lieu à des échanges stimulants. Le 18 novembre 2021, les délégué·e·s SSPP ont finalement décidé de rendre l'adhésion gratuite à partir de 2022 pour les candidat·e·s au titre de médecin spécialiste. Avec cette mesure, un signal fort est donné pour encourager la relève. Et plus nous comptons de membres, plus cela donnera de la force à nos actions.

Chères et chers membres de la SSPP, beaucoup d'entre vous s'engagent en faveur de la relève. Permettez-moi de vous adresser mes sincères remerciements pour cet engagement très apprécié et pour votre confiance!

*Fabian Kraxner, Responsable du département pour la relève*

## Commission permanente des tarifs (CPT) FMPP

Un an après la remise du TARDOC, des adaptations lui ont été apportées sur la base du rapport de contrôle de l'OFSP, après quoi il a été soumis une nouvelle fois au Conseil fédéral pour approbation fin décembre 2021. Aux côtés de responsables tarifaires des autres sociétés de discipline médicale et de la FMH, la Commission permanente des tarifs se prépare d'ores et déjà à son entrée en vigueur éventuelle. Dans ce contexte, des propositions de révision sont évaluées et consignées sur une liste d'attente.

Au cours de l'exercice sous revue, la CPT a développé le système tarifaire hospitalier TARPSY pour la psychiatrie par le biais de ses représentant·e·s au sein de la FMH dans le cadre d'échanges soutenus avec la FMH.

L'ancien président de la CPT, puis sa nouvelle présidente à partir de juin 2021, ont répondu à une cinquantaine de demandes de membres de la FMPP portant sur les tarifs.

L'ancien président de la CPT, Alexander Zimmer, a été élu au comité central de la FMH avec effet en janvier 2021, c'est pourquoi il a démissionné de ses fonctions de président de la CPT, qu'il avait exercées durant de nombreuses années. Rosilla Bachmann a été élue pour lui succéder en juin 2021 et est ainsi la nouvelle présidente de la CPT. Un grand merci à Alexander Zimmer pour sa compétence et son engagement infatigable au sein de la Commission des tarifs ! Lors des élections de novembre 2021, trois nouveaux·elles membres (Kerstin Gabriel

Felleiter, Maya Frosch et Rafael Traber) ont été élu·e·s à la Commission permanente des tarifs de la FMPP.

*Rosilla Bachmann, présidente CPT*

### Commission permanente assurances (CPA) FMPP

En 2021, la composition de la CPA est restée stable, avec deux membres de la SSPPEA (M. Zwald, M. Köster) et trois membres de la SSPP (M. Cerletti, C. Pfaff, J-D. Sauvant). Comme son nom l'indique, notre commission conseille nos membres sur l'ensemble des questions ayant trait aux assurances. Cela concerne à la fois les assurances sociales (LAMal, assurances-accidents, AI et AM) et les assurances privées, dans les cas où le traitement de certain·e·s patient·e·s entraîne des difficultés ou des conflits. Dans ce sens, la FMPP a également participé à la consultation sur le développement continu de l'AI. Après l'adoption de cette révision (entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022), le Conseil fédéral a institué une «Commission fédérale d'assurance qualité des expertises médicales», dont le rôle est de surveiller, pour toutes les assurances sociales, l'habilitation des centres d'expertises, le processus d'expertise ainsi que les résultats des expertises médicales, et de formuler des recommandations officielles sur ces thématiques. A notre grande satisfaction, Maria Cerletti a été désignée par le Conseil fédéral parmi les trois représentant·e·s du corps médical au sein de cette commission. A côté de cela, la CPA a en priorité traité des demandes de ses membres durant l'exercice sous revue. Nous avons comptabilisé 70 demandes au total (contre 78 en 2020), mais comme toujours, c'est la complexité des différents dossiers qui détermine avant tout la charge de travail, et pas le nombre de demandes en tant que tel. Comme d'habitude, toute la commission a systématiquement délibéré au sujet des différentes demandes (correspondance par e-mail), dans le but de garantir une «unité de doctrine». Via la newsletter de la FMPP publiée en ligne, nous essayons en outre d'informer régulièrement nos membres des demandes portant sur des sujets récurrents.

Dossiers traités 2021	dont membres
71	68

Dossiers traités 2020	dont membres
78	72

Dossiers traités 2019	dont membres
100	79

Dossiers traités 2018	dont membres
118	96

*Jean-Daniel Sauvant, membre du CPA*

## Commission psychothérapie déléguée (CPD) FMPP

Pour nous, le principal événement a été la publication de l'ordonnance sur le modèle de la prescription, qui sonne le glas de la psychothérapie déléguée. Pour beaucoup de membres, le passage imminent à la collaboration avec des psychologues psychothérapeutes a généré bien des incertitudes, en conséquence de quoi nous avons reçu de nombreuses demandes.

Conseils	Nouvelle AFC	Recertifications	Demandes de psychologues	Réadmissions dans la banque de données des spécialisations*
360	75	83	144	34

Comme on pouvait s'y attendre, les médecins ont été moins nombreux·euses à obtenir une attestation de formation complémentaire en psychothérapie déléguée (année précédente : 141), mais il y a eu plus de psychothérapeutes suivant une formation postgrade déposant une demande d'autorisation. Fait étonnant, 34 médecins ont demandé leur admission dans la banque de données des spécialisations de la psychothérapie déléguée, bien que le temps de la psychothérapie déléguée soit dorénavant compté. On peut l'interpréter comme un signe du besoin important de psychothérapeutes, mais aussi de l'intérêt des médecins somatiques pour la santé psychique de leurs patient·e·s. Néanmoins, les psychologues subissent également une certaine pression, car dans le modèle de la prescription, ils ne peuvent exercer à la charge de l'AOS qu'à la condition de disposer d'une reconnaissance fédérale.

*Christian Bernath, CPD*

## Communication

La pandémie ainsi que la décision prise par le Conseil fédéral mi-mars 2021 de remplacer le modèle de la délégation par le modèle de la prescription au 1<sup>er</sup> juillet 2022 nous ont également mis à l'épreuve sur le plan de la communication. Dans le sens d'une professionnalisation, la Commission permanente de communication a été dissoute et depuis lors, la responsable de la communication est directement rattachée à la présidence. Une cinquantaine de questions de la presse ont au total été reçues, et par un travail proactif de relations publiques, nous avons veillé à faire entendre notre voix, notamment par la publication d'un communiqué de presse sur la situation dans la prise en soins psychiatrique et psychothérapeutique des adultes ainsi que de deux articles dans le Bulletin des médecins suisses. En raison du changement de système visé, le besoin de communication a également augmenté dans le domaine politique: nous avons ainsi rédigé des documents de référence/argumentaires afin de sensibiliser aux dangers d'une multiplication incontrôlée des prestations et d'une hausse des coûts dans le modèle de la prescription. En outre, nous nous sommes directement adressé·e·s par écrit aux conseillers·ères aux Etats, aux directeurs·trices cantonaux·ales de la santé et au Conseil fédéral. Toutes ces mesures et évolutions ont également eu un impact sur notre communication interne : nous avons tenu au courant nos membres en publiant sept newsletters ordinaires et cinq newsletters hautement prioritaires. Nous avons également réalisé une enquête parmi nos membres sur les changements survenus en raison de la pandémie au niveau de la prise en soins psychiatrique et psychothérapeutique ambulatoire, dont les résultats ont entre autres été communiqués dans le Bulletin des médecins suisses et dans un article paru dans une newsletter.

*Manuela Specker, chargée de communication*

## Le Congrès annuel de la SSPP

Après l'annulation du congrès anniversaire de 2020 pour cause de pandémie, nous nous réjouissons de participer à un congrès hybride en 2021, autrement dit comportant certaines parties en virtuel et d'autres en présentiel à Bâle. Néanmoins, comme la situation en matière de planification était incertaine, nous avons dû décider au printemps de proposer le congrès en ligne seulement. Grâce à l'excellent soutien organisationnel et technique de la société Organizers, nous avons réussi à proposer un programme virtuel plus ou moins similaire à celui prévu initialement. Avec 1310 participant·e·s, la fréquentation du congrès a été du même ordre que celle des années précédentes, ce qui est très réjouissant dans la mesure où il a fallu, tant du côté de l'organisation que de celui des participant·e·s s'habituer au nouveau format. Pour ce qui est des intervenant·e·s, nous avons eu envie de nous intéresser à ce qui se passe chez nos voisins et nous avons réussi à trouver des collègues renommé·e·s de l'étranger, qui ont contribué substantiellement à enrichir les contenus traités lors de notre manifestation. Dans l'ensemble, l'évaluation du congrès a été très positive.

Depuis lors, le professeur E. Seifritz et Dre C. Lechaire ont repris la présidence du congrès et sont déjà en pleins préparatifs pour l'édition 2022. Nous pouvons nous réjouir à l'idée de participer à un congrès captivant qui se tiendra du 7 au 9 septembre 2022 au Kursaal de Berne avec comme titre «Transformation digitale – opportunités et défis pour la psychiatrie et la psychothérapie».

*Kaspar Aebi, président congrès annuel*

## Informations du Secrétariat général

Malgré les enseignements tirés et les progrès réalisés dans le domaine numérique, la pandémie, comme l'année précédente, a créé quelques obstacles administratifs supplémentaires pour notre travail au secrétariat. Sur le fond aussi, il a fallu continuer d'accorder une attention accrue aux ordonnances du Conseil fédéral ainsi qu'informer et soutenir les membres de manière adéquate au sujet des conséquences sur leurs conditions de travail, par exemple par rapport à la possibilité du traitement à distance. En outre, la mise en application de la nouvelle réglementation de la thérapie psychologique à partir de juillet 2022 décidée, par le Conseil fédéral le 19 mars, a mobilisé beaucoup de nos ressources, tout comme les défis qui en ont résulté pour le comité et les commissions.

Une nouvelle présidente a été élue à la tête du comité, dont l'effectif a en majeure partie été renouvelé et qui a accueilli quelques départements supplémentaires. Par rapport aux années précédentes, le rythme des séances s'est accéléré, en présentiel et en ligne. A côté des affaires importantes de politique de la santé et professionnelle, les développements stratégiques internes de la société de discipline médicale ont nécessité une grande attention. Ainsi, en plus de sa retraite de deux jours à Zurich en mai, le comité s'est réuni pour une journée de retraite supplémentaire en août au secrétariat de Berne. Nous sommes confiant·e·s par rapport au fait que les nouveaux statuts puissent être adoptés lors de l'AD de juin 2022, de sorte que leurs dispositions exécutoires puissent être ensuite intégrées au règlement interne. En 2021, en plus de ces tâches particulières, la mission du secrétariat a, comme d'habitude, été de s'assurer que les organes, commissions, groupes de travail et de projet disposent tous des bases nécessaires pour assumer leurs responsabilités, et que les membres puissent bénéficier des prestations de conseil et d'information sollicitées.

Pour la première fois, le congrès annuel de la SSPP a eu lieu au format virtuel fin août (cf. rapport du responsable de congrès Kaspar Aebi). Les expériences en la matière des organisateur·trice·s et des participant·e·s seront prises en compte dans la planification des futurs congrès.

Après la rencontre des président·e·s et l'AD de juin, qui ont dû se tenir au format numérique, nous avons été particulièrement content·e·s d'accueillir les responsables en présentiel à Berne pour leurs assemblées d'automne, ce qui n'avait plus été le cas depuis novembre 2019.

Pour tous ces travaux, l'entrée en fonction de la chargée de communication, Manuela Specker, le 1<sup>er</sup> février nous a apporté un soutien très appréciable. La collaboration avec le conseiller juridique Philipp Straub est toujours perçue comme étant efficace et constructive, tout comme la nouvelle coopération avec la chargée d'affaires publiques Bettina Mutter.

Au cours de l'exercice sous revue, plusieurs changements sont survenus au niveau de l'effectif du secrétariat:

- Christine Schneider a repris dès septembre la gestion de l'effectif de membres et l'entretien du site Internet, succédant à Fabienne Stricker, qui a changé d'orientation professionnelle fin février.
- Notre comptable Lilian Fuchs a terminé sa formation continue avec succès en 2021 et le 1<sup>er</sup> octobre, elle est partie relever un nouveau défi professionnel dans un domaine de responsabilités élargi. Le 1<sup>er</sup> janvier 2022, Irene Fankhauser lui a succédé et tient ainsi la comptabilité des différentes sociétés de discipline médicale de psychiatrie.
- Dès septembre, Ana Destapado a repris l'administration d'un autre secrétariat sous le mandat de BVM. Depuis le 1<sup>er</sup> décembre, Janka Nydegger s'occupe ainsi de la gestion de la CPF, et notamment de l'organisation des examens de médecin spécialiste.

Au secrétariat, nous remercions les membres du comité et des commissions pour leur collaboration extrêmement appréciée et pour la compréhension témoignée face au déséquilibre survenu dans les rouages administratifs pour assurer la transition entre les personnes. Nous nous réjouissons de relever de nouveaux défis au cours du prochain exercice et espérons pouvoir naviguer sur des eaux à nouveau un peu plus tranquilles.

*Christoph Gitz, secrétaire général / Jacqueline Haymoz, responsable du secrétariat*

### Statistique des membres 31.12.2021

Catégorie de membre	2020	2021
Membres ordinaires	1'850	1'857
Membres extraordinaires	28	24
Membres assistants	59	50
Membres d'honneur	5	5
Membres émérites	122	134
Membres correspondants	6	6
<b>Total</b>	<b>2'070</b>	<b>2'076</b>

### Nouveaux membres 2021

Membres ordinaires	53
Membres extraordinaires	2
Membres assistants	9
<b>Total</b>	<b>64</b>

### Démissions au 31.12.2021

Démissions au total	58
---------------------	----

## Bilan au 31.12.2021 SSPP

Bilanz per / <i>Bilan au 31.12.2021</i>	2020 / CHF	2021 / CHF
<b>Aktiven / <i>Actifs</i></b>		
<b>Umlaufvermögen / <i>Actifs circulants</i></b>		
Flüssige Mittel und Wertschriften / <i>Actifs liquide et titres</i>	1'732'797.73	1'754'714.87
Forderungen / <i>Exigences</i>	286'392.00	24'944.70
Aktive Rechnungsabgrenzung / <i>Comptes de régularisation actifs</i>	20'427.45	25'597.39
<b>Total Umlaufvermögen / <i>actifs circulants</i></b>	<b>2'039'617.18</b>	<b>1'805'256.96</b>
<b>Anlagevermögen / <i>Immobilisation</i></b>		
Zweckgebundenes Anlagevermögen / <i>Immobilisation affectée</i>	-	-
<b>Total Anlagevermögen / <i>Immobilisation</i></b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Aktiven / <i>Actifs</i></b>	<b>2'039'617.18</b>	<b>1'805'256.96</b>
<b>Passiven / <i>Passifs</i></b>		
Total Fremdkapital kurzfristig / <i>Total dettes à court terme</i>	213'509.00	215'633.65
Passive Rechnungsabgrenzung / <i>Comptes de régularisation passifs</i>	268'302.95	276'704.55
Rückstellungen / <i>Provisions</i>	66'500.00	66'500.00
Fonds Komm. delegierte Psychotherapie / <i>Fonds comm. Psychothérapie déléguée</i>	-	-
Fonds L. Ciompi	22'591.10	13'011.10
<b>Total Fremdkapital / <i>Dettes</i></b>	<b>570'903.05</b>	<b>571'849.30</b>
<b>Eigenkapital / <i>Capital propre</i></b>		
Fonds Nationalkomitee/Unterstützung / <i>Fonds comité national</i>	97'745.50	97'745.50
Eigenkapital / <i>Capital propre</i>	1'331'822.30	1'370'968.63
<b>Total Eigenkapital / <i>Capital propre</i></b>	<b>1'429'567.80</b>	<b>1'468'714.13</b>
<b>Total Fremd- und Eigenkapital / <i>Dettes et capital propre</i></b>	<b>2'000'470.85</b>	<b>2'040'563.43</b>
<b>Gewinn/Verlust / <i>Bénéfice/Perte</i></b>	<b>39'146.33</b>	<b>-235'306.47</b>
<b>Total Passiven / <i>Total passifs</i></b>	<b>2'039'617.18</b>	<b>1'805'256.96</b>

## Modifications des fonds de la SSPP 2021

### Fonds Prix Luc Ciompi

Etat au 31.12.2020	Entrée de trésorerie 2021	Sortie de trésorerie 2021	Etat au 31.12.2021
CHF 22'591.10	-	CHF 9580.00	CHF 13'011.10

A la demande du professeur Luc Ciompi, la SSPP se charge depuis 2014 de la gestion fiduciaire du fonds, créé la même année, destiné à la remise du Prix Luc Ciompi. Le prix est attribué tous les deux ans. Doté de CHF 9500, il a été remis pour la dernière fois lors du congrès de la SSPP qui s'est tenu à Berne en 2021. Des frais bancaires de CHF 80.00 viennent s'y ajouter.

### Fonds Comité national

Etat au 31.12.2020	Entrée de trésorerie 2021	Sortie de trésorerie 2021	Etat au 31.12.2021
CHF 97'745.50	-	-	CHF 97'745.50

La SSPP alimente un fonds de soutien de sociétés, d'institutions ou d'organisations d'utilité publique ou non commerciales. En 2021, aucune demande n'a été déposée.

## Comptes annuels SSPP 2021

Erfolgrechnung/Comptes SGPP / SSPP	ER / Comptes 2020	Budget 2021	ER / Comptes 2021	Differenz zum Budget	Budget 2022
<b>Betriebsertrag / Produits</b>					
Mitgliederbeiträge / Cotisations	634'050	630'000	624'735	-5'265	630'000
Jahreskongress SGPP/ Congrès annuel SSPP	4'762		97'740	97'740	-
Total Prüfungsgebühren / Frais d'examens	265'350	240'000	282'400	42'400	280'000
Homepage / Site internet	15'450	9'000	16'050	7'050	10'000
Rechtsschutzprämie SGPP / Assurance de protection juridique	33'463	35'000	30'381	-4'619	30'000
Ertrag Fortbildungsprotokolle	77'700	100'000	126'600	26'600	80'000
Anerkennung Fortbildungscredits	8'400	12'000	11'550	-450	8'000
Anerkennung private Psychotherapieinstitute	800		1'200	1'200	800
Ertrag WB Lehrpraktikerkurs d	5'500	4'000	5'250	1'250	3'000
Ertrag WB Lehrpraktikerkurs f	250		6'250	6'250	3'000
Ertrag FMH z.H. Visitationen	15'400	50'000	28'048	-21'952	40'000
Ertrag FMH z.H. Titelordnung	5'760	4'000	5'640	1'640	4'000
Diverse Erträge	1'492	1'000	3'425	2'425	3'000
übriger Ertrag / Autres produits	115'302	171'000	187'964	16'964	141'800
<b>Total Betriebsertrag / Produits</b>	<b>1'068'377</b>	<b>1'085'000</b>	<b>1'239'269</b>	<b>154'269</b>	<b>1'091'800</b>
<b>Betriebsaufwand / Charges</b>					
SGPP 125 Jubiläum/Jahreskongress / SSPP 125ème anniversaire	63'283	140'000	163'297	23'297	-
Rechtsschutzversicherung / Assurance protection juridique	33'551	36'000	32'188	-3'812	31'000
Verwaltungsaufwand / Frais administratifs	240'076	270'000	247'457	-22'543	253'000
Präsidium / Présidence	105'318	117'500	108'775	-8'725	105'500
Vorstand / Comité	132'914	145'000	228'790	83'790	190'000
Präsidententreffen / Rencontre des présidents	16'225	36'500	21'277	-15'223	41'000
Delegiertenversammlung / Assemblée des délégués	44'640	34'500	29'638	-4'862	36'000
Rechtsberatung / Conseil juridique	31'380	25'000	29'877	4'877	25'000
Urabstimmung / Votation générale	-	-	-	-	-
SKWF/UEMS - CPF/UEMS	46'994	48'000	36'384	-11'616	58'000
Weiterbildungsstätten / Etablissement de formation postgradué	18'740	44'500	46'583	2'083	37'500
Fortbildung / Formation continue	56'535	85'500	83'081	-2'419	95'500
FAP / Examens de spécialiste	153'417	246'500	261'993	15'493	210'000
Titelordnung / Commission des titres	20'359	21'000	19'305	-1'695	21'000
Kommission Psychotherapie / Commission psychothérapie	1'913	5'500	3'974	-1'526	5'500
Qualität / qualité	13'841	22'000	17'494	-4'506	22'000
Kommunikation / Communication		20'000	50'335	30'335	50'000
Public Affairs			47'453	47'453	30'000
Ressort Nachwuchs / Dossier					20'000
Übrige Komm., AG, PG / Autres comm., groupes de travail, projets	38'117	53'000	7'171	-45'829	38'000
Homepage / Site internet	13'998	15'000	19'201	4'201	15'000
Übrige Ausgaben / Autres dépenses	50'386	72'000	43'389	-28'611	72'000
Aufwand Sozialversicherungen / Charges sociales	4'868	5'100	9'044	3'944	5'100
Diverse Finanzaufwände / Charges financières diverses	65'634	14'200	18'854	4'654	14'200
Diverse Finanzerträge / Produits financières diverses	-63'823	-9'500	-52'225	-42'725	-9'500
Neutraler Erfolg / Résultat neutre	-59'436	-55'000	900	55'900	5'000
Kantons- und Gemeindesteuern / Impôts cantonaux et communaux	304	2'000	340	-1'660	2'000
<b>Total Betriebsaufwand / Charges</b>	<b>1'029'231</b>	<b>1'394'300</b>	<b>1'474'575</b>	<b>80'275</b>	<b>1'372'800</b>
<b>Gewinn/Verlust Bénéfice/Perte</b>	<b>39'146</b>	<b>-309'300</b>	<b>-235'305</b>	<b>-73'995</b>	<b>-281'000</b>

## Commentaires du bilan et des comptes annuels 2021 de la SSPP

Les comptes annuels 2021 ont été clôturés avec des pertes de CHF 235'305, alors que le budget prévoyait des pertes de CHF 309'300. La petite différence par rapport aux pertes affichées au bilan provient du fait que les montants sont arrondis dans le compte de résultats, contrairement au bilan. Voici quelques commentaires sur les principaux postes :

Les recettes 2021 de CHF 1'239'269 dépassent le budget de CHF 154'269 (montant budgété : CHF 1'085'000). Ce dépassement s'explique principalement par le fait que les comptes du congrès 2021 ont été clôturés dans le vert (bénéfice de CHF 97'740) et que les taxes d'examen et les procès-verbaux de formation continue ont rapporté des recettes supplémentaires de respectivement CHF 42'400 et CHF 26'600. En 2021, les recettes financières ont largement dépassé le budget (CHF 42'725).

Les charges 2021 se montent au total à CHF 1'474'575, soit CHF 80'275 de plus que budgété. Voici quelques commentaires sur les principaux postes de dépenses:

- La délimitation des dépenses pour le congrès anniversaire 2020, qui a d'abord dû être reporté, puis annulé, en raison du coronavirus, n'a été portée au compte de régularisation qu'en 2021. Au lieu du montant de CHF 140'000 porté au budget en 2021, les dépenses ont effectivement atteint CHF 163'297.
- Les frais administratifs ont été inférieurs au budget de CHF 22'543.
- Les dépenses liées à la fonction de la présidente se sont élevées à CHF 8725 de moins que ce que prévoyait le budget. En contrepartie, l'augmentation du nombre de départements au sein du comité, mais aussi la hausse du nombre de séances du comité (dont la moitié ont eu lieu sous une forme virtuelle), ont entraîné des charges supplémentaires de CHF 83'790.
- Les charges occasionnées par les deux rencontres des président·e·s 2021 ont été inférieures au budget de CHF 15'223. La rencontre de juin s'est déroulée au format virtuel.
- L'assemblée des délégué·e·s de juin 2021 s'est tenue en ligne. Les dépenses liées aux AD sont restées en deçà du budget de CHF 4862.
- Les dépenses occasionnées par les conseils juridiques ont dépassé le budget de CHF 4877 en raison de questions liées à la pandémie et notamment de questions se rapportant à la mise en application de la nouvelle réglementation sur la psychothérapie pratiquée par des psychologues (modèle de la prescription).
- Les dépenses de la CPF ont été inférieures au budget de CHF 11'616. Les différentes sous-commissions ont toutes clôturé leurs comptes avec des chiffres en deçà des prévisions budgétaires. Les dépenses occasionnées pour les examens de spécialiste ont dépassé le budget de CHF 15'493 en raison du nombre plus élevé d'examens (cf. recettes supplémentaires provenant des taxes d'examen de CHF 42'400).
- Les dépenses liées à la communication interne, autrement dit pour l'ensemble des activités de communication exclusivement destinées à la SSPP, et qui n'ont pas été facturées via la communication FMPP, ont été supérieures au budget de CHF 30'335. Ici, la délimitation budgétaire comportait des erreurs provenant des exercices précédents dans la ventilation des comptes FMPP-SSPP dues à un manque d'expérience. Les rectifications correspondantes ont été apportées dans le budget 2022.
- Les dépenses liées à l'accompagnement externe pour le travail politique avaient été budgétisées dans les comptes de la FMPP. Contrairement aux prévisions budgétaires, les travaux en lien avec le modèle de la prescription ont toutefois exclusivement été planifiés et exécutés au sein de la SSPP en 2021. Il en résulte des charges de CHF 47'453. En 2022, les dépenses pour le travail politique seront réparties entre les différentes sociétés impliquées.
- En ce qui concerne le poste «Autres commissions, groupes de travail et de projet», le budget de CHF 50'000 n'a pas été épuisé, les dépenses atteignant CHF 7171. Parmi les différents groupes de travail et de projet du comité, il y a le groupe de travail AI de

l'OFAS, le groupe de travail chargé de l'élaboration et de la révision des recommandations thérapeutiques ainsi que les dépenses pour le concept de développement et la révision des statuts. En 2021, ces groupes de travail n'ont quasiment pas (plus) été actifs.

- En 2021, les autres dépenses ou diverses dépenses ont été inférieures au budget de CHF 28'611.

### Charges du Secrétariat de la SSPP

La totalité des charges pour le secrétariat de la SSPP est constituée de la façon suivante (tous les montants TVA incluse):

• forfait selon le contrat:	CHF	350'025
• frais (matériel de bureau, téléphone/Internet,		
• frais de port/photocopies, imprimés, etc.):	CHF	7'882
• Dépenses pour les congrès:	CHF	3'767
• dépenses supplémentaires pour divers projets (concept de développement SSPP 2020+, affaires publiques, COVID-19 y c. enquête auprès des membres, secrétariat du comité)	CHF	26'273

**Rapport de l'organe de révision (SSPP)**

Bringt Sie weiter

Wirtschaftsberatung  
Wirtschaftsprüfung  
Steuerberatung**Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint  
à l'assemblée des délégués de la Société Suisse de Psychiatrie et  
Psychothérapie (SSPP), Berne**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de la Société Suisse de Psychiatrie et Psychothérapie (SSPP) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Gümligen, le 26 avril 2022

T+R SA



Karin Aegerter  
Agente fiduciaire avec  
brevet fédéral



Beat Kiener  
Expert-comptable diplômé  
Expert-réviseur agréé

Responsable du mandat

## Bilan au 31.12.2021 FMPP

<b>Bilanz per/Bilan au 31.12.2021</b>		
	<b>2020 / CHF</b>	<b>2021 / CHF</b>
<b>Aktiven/Actifs</b>		
<b>Umlaufvermögen / Actifs circulants</b>		
Flüssige Mittel und Wertschriften / <i>Actifs liquide et titres</i>	49'974.95	147'176.26
Forderungen/ <i>Exigences</i>	-	-
Aktive Rechnungsabgrenzung / <i>Comptes de régularisation actifs</i>	125'950.00	67'645.10
<b>Total Umlaufvermögen / actifs circulants</b>	<b>175'924.95</b>	<b>214'821.36</b>
<b>Anlagevermögen / Immobilisation</b>		
Zweckgebundenes Anlagevermögen / <i>Immobilisation affectée</i>	20'233.32	15'300.52
<b>Total Anlagevermögen / Immobilisation</b>	<b>20'233.32</b>	<b>15'300.52</b>
<b>Total Aktiven / Actifs</b>	<b>196'158.27</b>	<b>230'121.88</b>
<b>Passiven / Passifs</b>		
<b>Fremdkapital / Dettes</b>		
Total Fremdkapital kurzfristig / <i>Total dettes à court terme</i>	89'796.45	67'578.55
Passive Rechnungsabgrenzung / <i>Comptes de régularisation passifs</i>	102'795.10	50'980.05
Rückstellungen / <i>Provisions</i>	-	-
Fonds Komm. delegierte Psychotherapie / <i>Fonds comm. Psychothérapie déléguée</i>	20'233.32	15'300.52
<b>Total Fremdkapital / Dettes</b>	<b>212'824.87</b>	<b>133'859.12</b>
<b>Eigenkapital / Capital propre</b>		
Eigenkapital / <i>Capital propre</i>	-	-16'666.60
<b>Total Eigenkapital / Capital propre</b>	<b>-</b>	<b>-16'666.60</b>
<b>Total Fremd- und Eigenkapital / Dettes et capital propre</b>	<b>212'824.87</b>	<b>117'192.52</b>
<b>Gewinn/Verlust / Bénéfice/Perte</b>	<b>-16'666.60</b>	<b>112'929.36</b>
<b>Total Passiven / Total passifs</b>	<b>196'158.27</b>	<b>230'121.88</b>

## Modifications des fonds de la FMPP 2021

## Fonds commission Psychothérapie déléguée

Etat au 31.12.2020	Entrée de trésorerie 2021	Sortie de trésorerie 2021	Etat au 31.12.2021
CHF 20 233.32	-	CHF 4932.80	CHF 15 300.52

La FMPP gère les capitaux transmis par l'ancienne «Société suisse des médecins délégués, SSMD» par le fonds «Psychothérapie déléguée». La commission ad hoc dispose de ses propres comptes, qui ont été clôturés avec des pertes de CHF 4932.80 en 2021. Avec le passage au modèle de la prescription, le fonds est dissous.

### Comptes annuels FMPP 2021

<b>Erfolgsrechnung/ Comptes FMPP</b>	<b>ER / Comptes 2020</b>	<b>Budget 2021</b>	<b>ER / Comptes 2021</b>	<b>Differenz zum Budget</b>	<b>Budget 2022</b>
<b>Betriebsertrag / Produits</b>					
Mitgliederbeiträge SGPP / <i>Cotisation d'adhésion SSPP</i>	440'700	440'000	435'435	-4'565	440'000
Mitgliederbeiträge SGKJPP / <i>Cotisation d'adhésion SSPPEA</i>	125'850	125'000	127'410	2'410	125'000
<b>Beiträge SGPP u. SGKJPP / Cotisation SSPP et SSPPEA</b>	<b>566'550</b>	<b>565'000</b>	<b>562'845</b>	<b>-2'155</b>	<b>565'000</b>
<b>Diverse Ertrag / autres produits</b>			19'658	19'658	
<b>Total Betriebsertrag / Produits</b>	<b>566'550</b>	<b>565'000</b>	<b>582'503</b>	<b>17'503</b>	<b>565'000</b>
<b>Betriebsaufwand / Charges</b>					
Verwaltungsaufwand / <i>Frais administratifs</i>	32'646	28'100	56'307	28'207	31'600
Präsidium / <i>Présidence</i>	60'266	37'500	58'582	21'082	57'500
Vorstand / <i>Comité</i>	84'289	39'000	30'931	-8'069	39'000
Public Affairs		35'000	-	-35'000	35'000
Rechtsberatung / <i>Conseil juridique</i>	28'404	8'000	11'343	3'343	8'000
Delegiertenversammlung / <i>Assemblée des délégués</i>	23'404	51'500	31'310	-20'190	51'500
SKV / <i>CPA</i>	63'353	80'000	40'089	-39'911	80'000
STK / <i>CPT</i>	50'324	66'000	51'845	-14'155	75'000
KDP / <i>CPD</i>	15'520	22'000	17'627	-4'373	22'000
Qualität	-	-	-	-	2'000
SKK / <i>CPC</i>	220'789	172'000	154'190	-17'810	172'000
übrige Kommiss./Aufwand - <i>Autres commission/dépenses</i>	4'097	25'000	8'304	-16'697	25'000
Aufwand Sozialversicherungen / <i>Charges sociales</i>	100	900	1'601	701	900
Verbandbeiträge / <i>Frais d'association</i>			7'365	7'365	5'000
Finanzerfolg / <i>Produits financières diverses</i>	25	-	80	80	
Neutraler Erfolg / <i>Résultat neutre</i>	-	-	-	-	-
Kantons- und Gemeindesteuern / <i>Impôts cantonaux et communaux</i>	-	-	-	-	-
<b>Total Betriebsaufwand / Charges</b>	<b>583'217</b>	<b>565'000</b>	<b>469'574</b>	<b>95'426</b>	<b>604'500</b>
<b>Gewinn/Verlust - <i>Bénéfice/Perte</i></b>	<b>-16'667</b>	<b>-</b>	<b>112'929</b>	<b>112'929</b>	<b>-39'500</b>

## Commentaires des comptes annuels 2021 de la FMPP

Depuis 2020, la comptabilité de la FMPP est tenue séparément et indépendamment des comptes de la SSPP. C'est pourquoi ses comptes doivent également être approuvés pour la première fois par les délégué·e·s.

Les comptes annuels 2021 ont été clôturés avec un solde positif de CHF 112'929, alors que le budget prévoyait des comptes équilibrés.

Les recettes 2021 de CHF 582'503 dépassent le budget de CHF 17'503 (montant budgété: CHF 565'000). Cela s'explique en priorité par le fait que les recettes diverses n'avaient pas été portées au budget (CHF 19'658). Elles correspondent à des remboursements de six sociétés de psychiatrie pour une mise à jour de leur site Internet dans TYPO3, que la FMPP avait payée pour l'ensemble des sociétés avant de leur refacturer les frais (cf. surcoût du compte Frais administratifs). Les recettes provenant des cotisations de membres ont été légèrement inférieures au budget (de CHF 2155).

Les dépenses se sont élevées à CHF 469'574, soit CHF 95'426 de moins par rapport au budget.

Voici quelques commentaires sur les principaux postes de dépenses :

- Les frais administratifs ont atteint CHF 56'307, soit pratiquement le double du montant porté au budget. Ce dépassement s'explique par les mises à jour de sites Internet dans TYPO3 susmentionnées ainsi que par les dépenses supplémentaires pour la comptabilité et la révision.
- Les charges liées au mandat de la présidente ont également dépassé le budget de CHF 21'082. Cela s'explique par le fait que la présidence FMPP a assumé un plus grand nombre de tâches, en conséquence de quoi les charges du comité FMPP ont été inférieures au budget de CHF 8069.
- Pour le travail politique, une enveloppe budgétaire de CHF 35'000 était prévue. Les dépenses relatives aux affaires publiques ont toutefois été supportées entièrement par la SSPP en 2021 (cf. commentaires sur les comptes annuels de la SSPP ci-dessus).
- Comme pour la SSPP, les conseils juridiques de la FMPP ont légèrement dépassé le budget (CHF 11'343 au lieu de CHF 8000) en raison des différentes affaires d'actualité.
- En 2021, l'assemblée des délégué·e·s s'est tenue en ligne en juin, et seule l'AD de novembre a pu avoir lieu en présentiel, à Berne. Cela explique en grande partie la baisse de charges enregistrée pour ce poste, de CHF 20'190 par rapport au budget.
- La commission permanente des tarifs, la commission permanente des assurances et la commission psychothérapie déléguée ont reçu peu de demandes de membres en 2021, comme déjà l'année précédente. De plus, certains domaines de responsabilité ont nécessité moins de travaux assidus (cf. p. ex. TARDOC encore en suspens). Pour la CPA, les dépenses ont été inférieures au budget de CHF 39'911, pour la CPT de CHF 14'155 et pour la CPD de CHF 4373.
- Les dépenses relatives à la communication dans le cadre de la FMPP se sont montées à CHF 154'190 en 2021, soit 17'810 de moins par rapport au budget. Petit rappel: la commission permanente pour la communication CPC a été dissoute lors de l'AD FMPP de novembre 2021 et remplacée par l'état-major Communication de la présidence.
- Pour les autres commissions ou charges, aucun groupe de travail n'a été institué et aucun projet n'a été réalisé. En conséquence, les charges ont diminué de CHF 16'697.
- Les cotisations versées aux associations dont la FMPP est membre sont désormais également comptabilisées dans les comptes de la FMPP. Pour 2021, elles représentent un montant de CHF 7365.

## Charges du Secrétariat de la FMPP

La totalité des charges pour le secrétariat de la FMPP est constituée de la façon suivante (tous les montants TVA incluse):

- forfait selon le contrat: CHF 68'928
- frais (matériel de bureau, téléphone/Internet, frais de port/photocopies, imprimés, etc.): CHF 1128
- dépenses pour le recrutement de la chargée de communication et des affaires publiques, organisation et mise sur pied d'une comptabilité séparée: CH F7866
- 

## Rapport de l'organe de révision



Bringt Sie weiter

Wirtschaftsberatung  
Wirtschaftsprüfung  
Steuerberatung

### Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'assemblée des délégués de la Foederatio Medicorum Psychiatricorum et Psychotherapeuticorum (FMPP), Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de la Foederatio Medicorum Psychiatricorum et Psychotherapeuticorum (FMPP) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Gümligen, le 26 avril 2022

T+R SA

Karin Aegertler  
Agente fiduciaire avec  
brevet fédéral

Beat Kiener  
Expert-comptable diplômé  
Expert-réviseur agréé

Responsable du mandat

## Le mot de la fin

Sans le soutien et la coopération de nombreuses organisations et de personnes engagées, la SSPP ne pourrait pas assumer autant de responsabilités. Nous les remercions toutes pour leur grand engagement, et plus particulièrement:

- le secrétariat pour son soutien indispensable et son travail important;
- Manuela Specker pour son engagement très précieux et considérable au niveau de la communication interne et externe et des activités médiatiques;
- Bettina Mutter et son équipe de Mutter & Partner Consulting SA pour leurs conseils politiques et stratégiques inestimables ainsi que leur grand travail de networking;
- l'ensemble des membres des commissions, pour leurs nombreuses heures de travail au sein des différents domaines, au service de leurs collègues;
- les membres des différents groupes de travail et de projet;
- le comité de la SSPPEA pour la bonne collaboration au sein de la FMPP;
- les président·e·s ainsi que les délégué·e·s des associations cantonales et régionales, des sociétés de formation approfondie et affiliées pour leur travail au service de leurs collègues;
- l'ensemble des délégué·e·s qui représentent la SSPP au sein de nombreuses autres organisations durant toute l'année;
- les organes de la FMH pour leur défense des intérêts de tout le corps médical;
- l'ISFM pour la bonne collaboration dans le domaine de la formation postgraduée et continue;
- les sociétés pharmaceutiques pour leur présence et leur fidèle soutien dans le cadre du congrès annuel;
- Organizers GmbH pour l'organisation du congrès annuel;
- hausformat AG comme hébergeur web, qui fournit l'hébergement des sites Internet de la FMPP et de la SSPP ainsi que du portail en ligne [www.psychiatrie.ch](http://www.psychiatrie.ch);
- doc24, la plateforme en ligne couvrant toute la Suisse, qui permet aux patient·e·s, à leurs proches et aux médecins de trouver un·e psychiatre d'une manière facile et rapide;
- T+R SA, organe de révision.

Le Comité de la SSPP

Berne, mai 2022

## Impressum

- Editeur: SGPP/SSPP, Altenbergstrasse 29, Case postale 686, CH-3000 Berne 8  
Tél. 031 313 88 33, Fax 031 313 88 99, [sgpp@psychiatrie.ch](mailto:sgpp@psychiatrie.ch), [www.psychiatrie.ch](http://www.psychiatrie.ch)
- Texte: Réuni et composé par le secrétariat de la SSPP
- Lay-out: Secrétariat de la SSPP
- Images: Organizers
- Tirage: Le rapport annuel est mis à disposition des membres de la SSPP sous forme électronique.
- Langues: Allemand et français



**Notre secrétariat à l'Altenbergstrasse 29 à Berne**